



## Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

### **APPEL D'OFFRES**

#### **HYG-202302-16 SERVICE DE LOCATION DE CONTENEURS, COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES EN VRAC (MATÉRIAUX SECS)**

La Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson requiert des soumissions de fournisseurs pour effectuer éventuellement le service de location de conteneurs, la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles en vrac (matériaux secs) pour une quantité estimée à environ 550 tonnes métriques annuellement, soit approximativement 115 levées par période de douze (12) mois à partir de l'écocentre de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, sur une période débutant à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023 (8 mois) jusqu'au 31 décembre 2025.

Les soumissionnaires doivent se procurer les documents d'appel d'offres sur le site du SÉAO. Les frais sont fixés selon la tarification établie par le SÉAO.

Seules seront considérées les soumissions présentées par des fournisseurs ayant un établissement au Québec ou dans les territoires visés par les accords applicables. Le présent contrat est assujéti à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO et à l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

Si cet ouvrage vous intéresse, votre soumission devra nous être déposée au bureau du greffe de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, au 88, chemin Masson, Lac-Masson, Québec J0T 1L0, avant le délai de clôture soit **avant 15 heures le 14 avril 2023**, dans une enveloppe scellée portant la mention « SOUMISSION – Service de location de conteneurs, collecte, transport et disposition de matières résiduelles en vrac (matériaux secs) # HYG-202302-16 ».

La Ville ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Ville, à sa seule discrétion, et la Ville ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

DONNÉ à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, le 22 mars 2023.

Judith Saint-Louis  
Greffière

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX**

Je, soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'appel d'offres public ci-haut concernant le sujet précité à compter du 20 mars 2023 au système électronique d'appels d'offres (SEAO), sur le site Internet municipal et à la page \_\_\_ de l'édition du 22 mars 2023 du journal Accès le Journal des Pays-d'en-Haut, tel que prévu au règlement # 145-2020 adopté le 16 mars 2020, et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville 22 mars 2023.

\_\_\_\_\_  
Judith Saint-Louis, greffière

Ce : \_\_\_\_\_